

Blagnac, questions d'histoire **68**

Revue Semestrielle d'histoire locale - novembre 2024

Visite pastorale
de 1647

p.1

Des vertus thérapeutiques
de la carotte
selon un médecin rochelais du
XVIII^e siècle

p.11

Capitouls
et marchands de bois toulousains
contre des habitants de Blagnac

p.16



Carte postale - Blagnac, vue du Ramier - Palmiro PINAS - Peintre - sculpteur - Don de Jacques Sicart à BHM

1789 : Le Cahier
de doléances de
Blagnac

Louis Mazetier
et René Baudot

Le Ritouret sans
écoles maternelles

Un bombardier américain
s'abat à Cornebarrieu

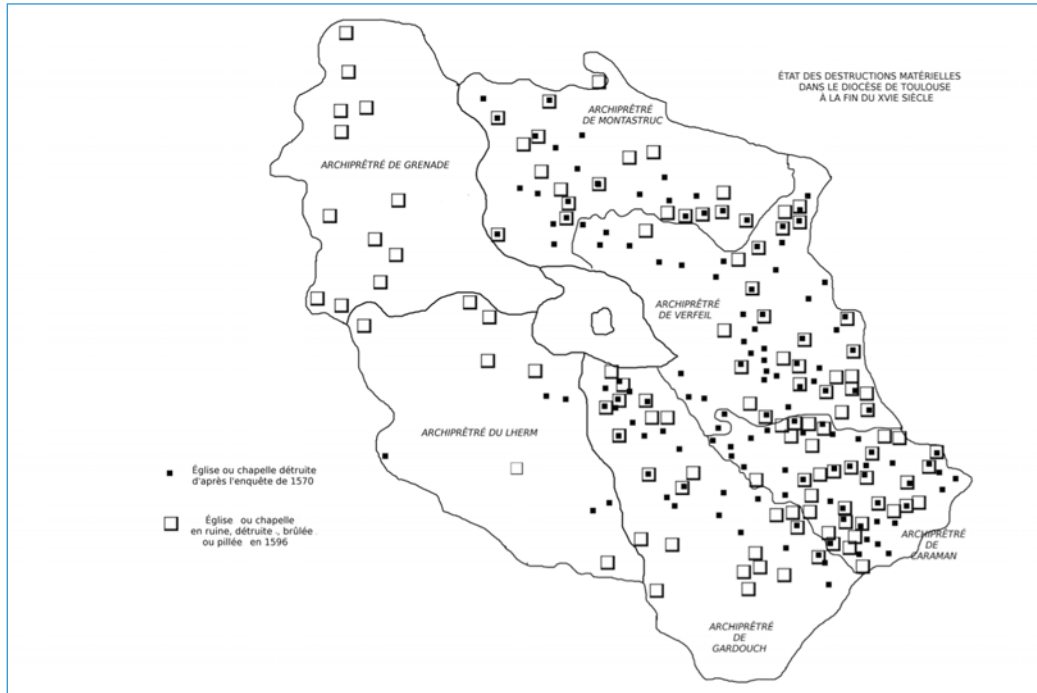
et plus
encore ...

Ainsi les protestants sont-ils religieusement défavorisés mais politiquement favorisés.

QU'EN EST-IL DU DIOCÈSE DE TOULOUSE ?

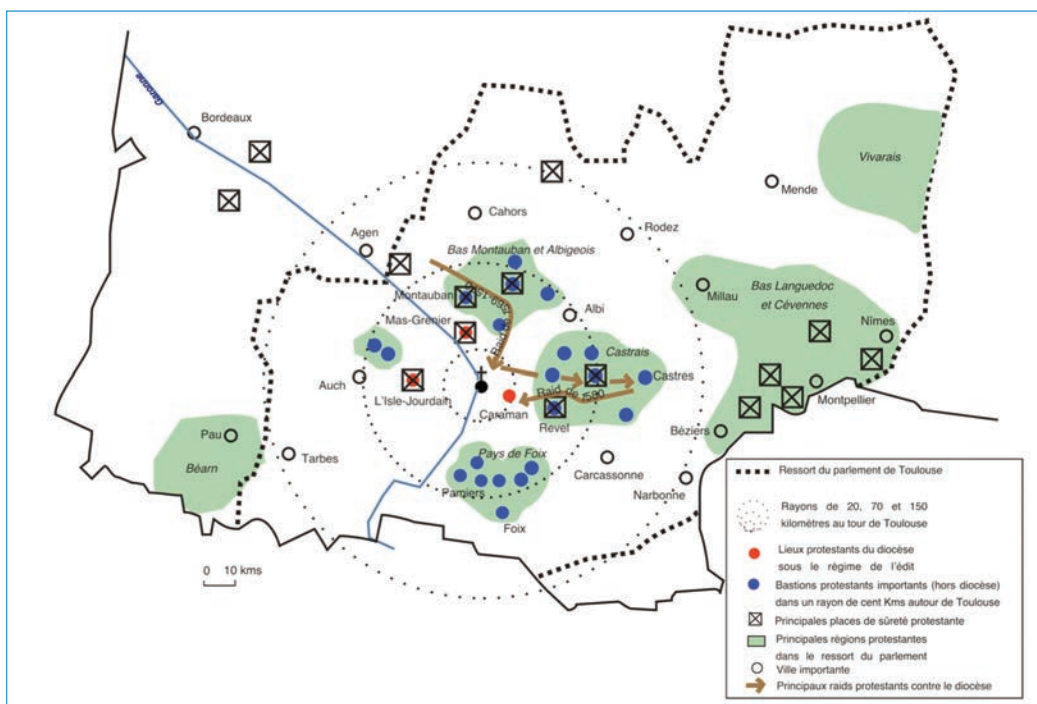
Georges Bacrabère décrit celui-ci sous de sombres couleurs en 1598 : l'état matériel dans les campagnes est lamentable avec plus de 40% des édifices religieux endommagés, détruits, brûlés, en ruines, sans toiture, pillés mais l'ouest et le sud-ouest du diocèse sont peu touchés ; Blagnac est indemne.

Carte des destructions dans le diocèse de Toulouse (E. Martinazzo, thèse, p.51)



L'état spirituel et moral est à peine meilleur : les curés sont pour la plupart peu instruits, non-résidents, laissent leur paroisse aux mains des vicaires dont l'instruction est encore plus sommaire que la leur, la tenue peu respectable ; quant aux paroissiens,

Carte de l'encerclement protestant de Toulouse (E. Martinazzo, thèse, p.45)

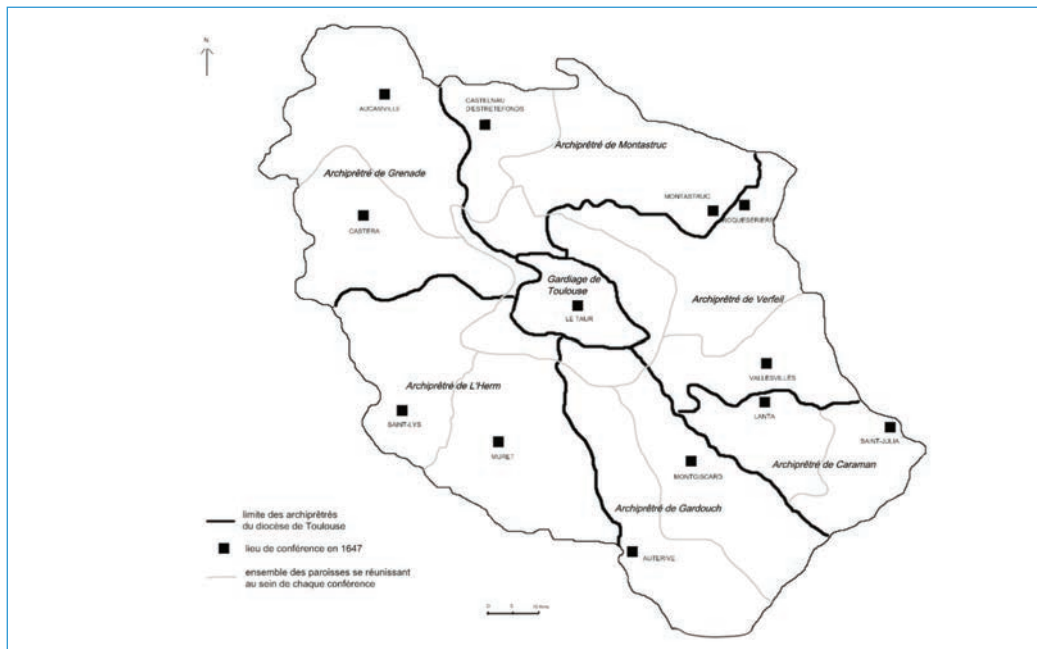


s'ils font bien leurs Pâques, nombreux sont les jouisseurs, les blasphémateurs et les taverniers... quelques couples vivent maritalement, quelques jeunes filles sont en voie de perdition, il y a des huguenots dans quelques paroisses. Au milieu de cette campagne dévastée, Toulouse se veut la championne du catholicisme en milieu hostile ou ressenti comme tel.

D'abord il faut reconstruire, l'archevêque François de Joyeuse initie une campagne de travaux qu'il mènera dans les paroisses dont il est le collateur du bénéfice (3). En même temps, il faut restaurer la liturgie ; des dispositions très nombreuses, très tatillonnes concernent le mobilier, les ornements et objets nécessaires à la célébration des offices ; enfin il faut attirer les fidèles vers des pratiques simples comme le culte des saints à travers leurs reliques. L'effort d'évangélisation est important. La visite pastorale est un des moyens de s'informer pour réformer.

Son œuvre est poursuivie par ses successeurs ou leurs représentants, les vicaires généraux. Mais les conditions politiques ont changé ; l'assassinat d'Henri IV en 1610 amène au pouvoir la régente Marie de Médicis beaucoup plus favorable au parti dévot (4) et en 1618 le jeune Louis XIII qui veut convertir les protestants. Les troubles reprennent en 1620 à propos du Béarn où le roi veut faire appliquer l'édit de Nantes (5) ; 3 rébellions dont le roi est victorieux et qui touchent le Midi se terminent par la paix d'Alès en 1629 qui enlève aux protestants tous droits politiques. Ils sont dorénavant dans la main du roi.

Mgr Charles de Montchal devient archevêque de Toulouse en 1628. C'est un homme de foi et un érudit. Il veut faire la connaissance de son diocèse, de son clergé comme des fidèles. Les visites pastorales sont bientôt couplées avec des missions, prêchées en occitan, au cours desquelles il intervient pour conférer la confirmation ; il rétablit la fonction du vicaire forain, chargé de présider les conférences ecclésiastiques qui rassemblent les curés au début de chaque mois pour les instruire du devoir de leur charge et les surveiller dans leur accomplissement.



Carte
de Conférences
épiscopales
en 1647
(E. Martinazzo,
Annales du Midi,
2010, t.122, p.11)

Pourtant c'est une visite plus traditionnelle qu'il effectue à Saint-Pierre de Blagnac le 11 juin 1647, comme il en fera désormais jusqu'à la fin de son mandat et sa mort en 1651.

LA VISITE

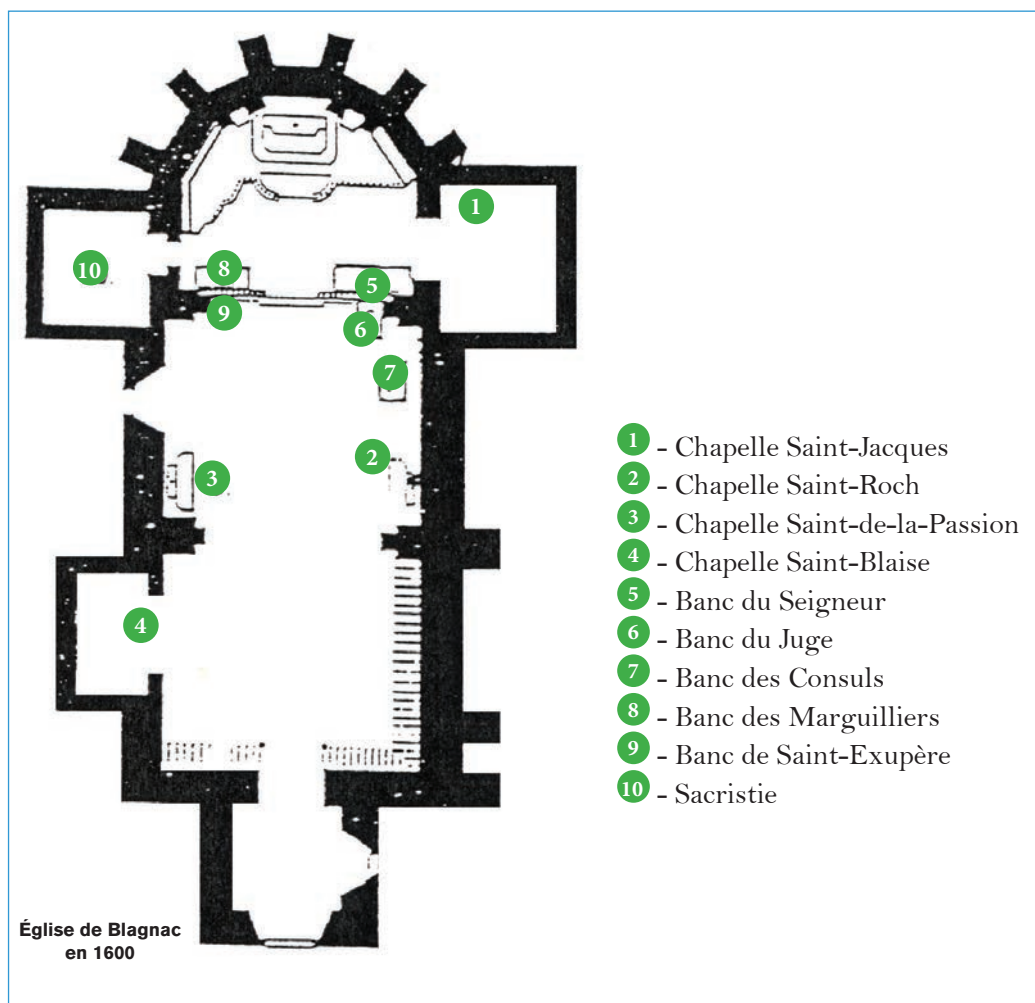
Les modalités de la visite ont été définies par Charles Borromée dans le droit fil du concile de Trente, reprises par le concile de Toulouse de 1590. La visite est guidée depuis la fin des années 1610 par un procès-verbal questionnaire généralement imprimé qui passe en revue les lieux (église paroissiale, oratoires, hôpitaux, cimetière), les choses (objets et pratiques du culte), et les personnes (le clergé et les fidèles)

La précédente visite remonte à environ 30 ans.

L'ÉGLISE

La visite de l'église commence logiquement par le grand autel.

*Plan de l'église
au XVI^e siècle*



1/Le grand autel

En briques, il comporte une pierre que l'on dit sacrée parce qu'elle y est de temps immémorial.

Elle est couverte de trois nappes et d'un tapis ; le devant d'autel est de damas rouge.

Sur l'autel se trouvent :

- un beau tabernacle de bois doré avec deux ciboires en laiton et un d'argent
- un soleil (ou ostensor) pour exposer le Saint-Sacrement
- six chandeliers en laiton
- pas de croix
- des reliques et leurs reliquaires qui font la part belle aux martyrs des premiers siècles :

saint Pierre, Patron de la paroisse, saint Jacques, saint Paul et saint Barnabé, son compagnon,
saint Laurent (une dent) et saint Sébastien, sainte Appolonie (3 dents) sainte Catherine d'Alexandrie et sainte Marguerite, saint Blaise et saint Georges.
saint Exupère (la tradition le fait mourir à Blagnac) dont on possède un doigt.
saint Edmond, Roi d'Angleterre, la seule relique authentifiée par la signature d'un chanoine de Saint Sernin, Pélardon, le chapitre de Saint-Sernin est le collateur du bénéfice.
saint Roch de Montpellier
quatorze au total ; il a été impossible d'ouvrir un reliquaire et de tirer d'un autre quoi que ce soit.

Au-dessus de l'autel un beau retable de menuiserie avec l'image « fort vieille » de la Vierge.

De chaque côté de l'autel, deux crédences.

Ainsi le grand autel de Saint-Pierre de Blagnac est presque conforme aux prescriptions du concile de Toulouse. Il célèbre à la fois le culte de l'Eucharistie, de la Vierge et des saints à travers les reliques, (ces deux derniers cultes que les protestants rejettent). Peu de choses à reprendre : « *le curé achètera une croix et le tabernacle sera doublé de (taffetas) rouge ou blanc* ».

2/ Les fonts baptismaux :

Situés au fond de l'église, non loin de la porte et du pilier qui supporte la tribune, « *on y fera une balustrade* » (il faut séparer l'espace sacré où se tient le prêtre de l'espace profane où se tiennent les paroissiens).

« *On attachera au pilier une image du baptême de Notre Seigneur* ».

3/ Les autres chapelles et autels :

Deux chapelles : celle de saint Jacques à droite du grand autel avec deux petites images de saint Jacques et de saint Jean, celle de la Madeleine, à gauche et au fond de la nef avec deux images de la sainte (l'une en statue et l'autre à la détrempe).

Deux autels appelés chapelles, celui de la Passion du côté gauche de la nef, celui de saint Roch du côté droit ; l'autel de saint Roch est orné d'images de saint Roch, sainte Anne, mère de la Vierge, de sainte Catherine et sainte Marguerite.

Ces autels ne sont pas recouverts d'une table de bois mais un seul, celui de la Passion, donne lieu à une ordonnance : « *faire une table de bois, recouvrir la pierre sacrée d'une toile cirée* », manière de reconnaître peut-être une hiérarchie dans la dévotion.

4/ La sacristie :

À gauche du grand autel, voûtée avec une « vue » vitrée du côté du Levant, elle contient un coffre de bois dans lequel on met du linge de l'église et un grand serroir à six étages pour y ranger les chasubles et autres ornements, un autre coffre de bois qui renferme les titres et documents de l'église sous clef, détenue par les marguilliers (6).

La liste des ornements annoncée ne figure pas dans l'inventaire. On ne peut que le regretter.



5/ Le clocher :

En briques, il est de belle structure, il contient quatre grosses cloches. Le campanier, Pélardon, est natif de la paroisse.

6/ Les confréries, les bassins et leurs bayles :

Les confréries intéressent beaucoup Mgr de Montchal qui voudrait en faire un exemple pour le commun des paroissiens.

La confrérie de saint Jacques le Majeur est attachée à l'église ; elle est forte de 60 membres (ce qui apparaît modeste) ; elle est administrée par quatre bayles. « *Les statuts de la confrérie seront emportés à l'archevêché pour y être examinés* ». L'autre, de saint Exupère, est dans la chapelle du même nom qui est hors du village.

Neuf bassins, chacun administré par deux bayles, sont annoncés ; pourtant n'en sont énumérés que huit : saint Pierre, Notre-Dame, le Purgatoire, saint Exupère, le Chapelet, le Saint-Esprit, les cinq plaies de Messaigneur (pour Mon Seigneur), saint Roch ; la confrérie Saint-Jacques n'a pas de bassin.

La grande affaire des bassins, ce sont les quêtes. Mgr de Joyeuse souhaitait que celles-ci soient limitées à quatre pour éviter que les offices soient troublés... A-t-il été suivi ?

« *On rétablira la confrérie du Chapelet dont on dit qu'il y a quelques pièces de terre affectées à charge de dire deux messes par semaine* ».

LE CIMETIÈRE :

Il est situé autour de l'église et ouvert de tout côté. « *Il faut que les parois soient relevées et que les habitants fassent fermer à clef le cimetière et remettent la clef au curé* ».

Il apparaît que le cimetière ne retient guère l'attention de Mgr de Montchal ; il pare au plus pressé, la fermeture.

DES FÊTES, OFFICES, OBITS, PRÉDICATION ET INSTRUCTION DU PEUPLE :

Le curé célèbre la grand-messe du dimanche et des fêtes ; à noter que la translation de Saint Exupère est la seule fête particulière célébrée dans la paroisse (il s'agit du transport du saint de Blagnac à l'église St Sernin, au VI^e siècle après la découverte miraculeuse de son lieu de sépulture) (7)

Le curé entretient un vicaire comme il le doit ; ce vicaire s'appelle Dominique Delort, il enseigne la doctrine chrétienne tous les dimanches et fêtes dans l'église.

Pendant le carême, un prédicateur prêche tous les dimanches ; il reçoit les écus donnés par le curé pour $\frac{1}{4}$ et les chanoines de St Sernin pour le reste (ce partage correspond à celui de la dîme entre curé et chanoines).

Les obits dans l'église : un obit est un service religieux pour l'âme d'un mort.

Obit fondé par Noble Simon de Voisins, fils du Seigneur de Blagnac et patron de Manuelle, dans la chapelle St-Jacques à charge d'une messe chaque mois à huit sols, à quoi est obligé tout le bien de Manuelle.

Autre obit dans la chapelle de la Madeleine portant service de deux messes chaque semaine, avec deux petites pièces de terre de trois pugnères chacune, et une maison

de quatre livres de rente, fondé par les consuls patrons (soit ceux de l'année de la fondation ?)

Autre obit de Mr Restoy, chargé d'une messe.

Obit de Double possédé par Lauriol autrefois curé de Saint-Michel.

Nous ne savons pas sur quoi ces deux obits sont gagés.

« Ordonne qu'il sera remis dans les archives de l'archevêché le catalogue des messes auquel obligent les dites fondations ».

Les chapelles, les oratoires, les hôpitaux, le presbytère, la prison.

Il y a une chapelle, celle de St Exupère, et un petit oratoire champêtre dédié à Notre Dame sur le bord du fossé de Blagnac. Il y a un hôpital, en « ruine » pour les « passants » (voyageurs ? vagabonds ?) et administré par les consuls.

Le curé demeure dans la maison du chapitre du prieuré (près de l'église) car il n'y a pas de presbytère

« Ordonne que les habitants fassent bâtir un presbytère selon les ordonnances ».

Il n'y a pas de prison.

DU CLERGÉ :

Le curé (ou recteur) se nomme Gabriel Valette ; il est âgé de 60 ans, prêtre licencié de droit canon et civil. Il possède ce bénéfice depuis plus de 30 ans et le tient du Sr Tifou, chanoine de Saint-Sernin qui agit au nom du chapitre.

Il réside sur le lieu, il possède les obits ci-dessus. Il dit souvent la messe, il ne prêche pas, il a les livres nécessaires à sa fonction à Toulouse. « Ordonne qu'ils soient apportés sur le lieu pour s'en servir » (pure mesure de bon sens). Sa vie et ses mœurs sont bonnes.

Il n'y a qu'un vicaire du nom de Dominique Delort, prêtre, né du lieu même qui loge dans sa maison, n'a pas de livre.

Un autre prêtre, Mr Jean Catala, « habitué », natif de Roquesérière, du même diocèse est approuvé pour l'administration des sacrements.

DU GÉNÉRAL DE LA PAROISSE :

Suivent une série de remarques brèves dont les liens ne sont pas toujours évidents et dont la signification précise nous échappe parfois.

Blagnac n'a pas de maître d'école (8) mais une femme, Armande Marceillan, enseigne les filles depuis douze ans. Les orphelins sont instruits de la doctrine chrétienne tous les dimanches et fêtes.

Il n'y a pas de pauvre dans la paroisse (heureux curé et heureux paroissiens !!!) ; Blagnac, paroisse de plaine, se sent riche et le dit en forçant peut-être un peu la vérité.

La pratique religieuse paraît importante.

Le peuple fréquente les offices de la paroisse (la formule désigne sans doute la messe du dimanche).

Les communiantes sont 500, sans doute les pascalisants qui font leurs Pâques, se confessent et communient une fois dans l'année.

Mais les personnes dévotes ou qui fréquentent les sacrements sont nombreuses. Ici dévot ne désigne pas un parti mais une pratique, la communion de dévotion, vivement encouragée par la hiérarchie.

Pendant l'année en cours en cours, n'ont été enregistrées ni confessions ni communions nouvelles.

Aucun enfant n'est mort sans baptême, ni personne sans les sacrements de confession, de communion et d'extrême-onction. Les prédécesseurs de Mgr de Montchal ont

bataillé pour que l'administration de celle-ci ait lieu avant que la mort ait fait son œuvre. C'est chose acquise à Blagnac.

Il n'y a pas d'hérétique ou de suspect d'hérésie ou qui possède des livres hérétiques et prohibés ou qui vienne de lieux suspects ; pas non plus de sorciers, devins et devineresses et autres qui fassent des conjurations superstitieuses et défendues ; pas de pécheurs publics, blasphémateurs ou personnes scandaleuses qui donnent le mauvais exemple.

Tout le monde observe les fêtes recommandées ; seuls les pêcheurs de poisson ne les observent pas exactement.

Il n'y a pas d'excommuniés ; pas non plus de mariés séparés ou de famille en divorce (le Concile de Trente a fixé définitivement la doctrine catholique du mariage : le mariage est un Sacrement, il est donc indissoluble ; manière de s'opposer là encore au protestantisme pour lequel le mariage n'est pas un sacrement mais une cérémonie bénie par le pasteur.

Pas de personne illégitimement mariée, pas de jureur ordinaire et public ; pas de personnes extraordinairement affligées et en danger de leur salut (ici l'Église se préoccupe de ceux qui seraient tentés de se suicider)

Nul ne s'approprie les biens et dîmes de l'Église.

La paroisse a un chirurgien nommé Pressac et un notaire nommé Sarlabous, tous deux hommes de bien.

Il y a des cabaretiers chez qui on peut jouer au brelan (jeu à trois) ; les consuls prennent soin de leur rendre visite pendant les Offices ; c'est une manière de les dissuader d'accueillir de la pratique à ces heures-là.

DES REVENUS ET CHARGES DE L'ÉGLISE :

Le curé a $\frac{1}{4}$ de la dîme et le chapitre de St Sernin le reste. Le curé n'affirme pas sa part mais elle vaut 100 ou 120 setiers de blé. Il n'a pas d'autre revenu. Il paie 100 francs de décime (taxe perçue par le Roi sur le clergé) et donne à son vicaire 50 francs et le troisième du casuel (le clergé perçoit une rétribution pour certains actes comme baptême, mariage, funérailles)

LA CHAPELLE SAINT-EXUPÈRE :

Mgr de Montchal se transporte à la chapelle Saint-Exupère, bâtie de parois de terre sans vouîte ni lambris à trois « vues » fermées de vitres ; l'autel y est de briques avec une pierre sacrée.

Le devant d'autel est de toile peinte ; sur l'autel, les images traditionnelles de Notre-Dame, saint Georges, saint Laurent et saint Antoine.

« Ordonne qu'on couvrira l'autel d'une table de bois, d'une toile cirée, et de 3 nappes et qu'il sera fait un dais sur l'autel et que les grilles des confessionnaux seront raccommo­dés aux dépens du bassin de St Exupère »

Suit l'inspection de la chapelle où est la sépulture de saint Exupère, avec un autel de briques et sa pierre sacrée, couverte de nappes et d'un devant d'autel de taffetas blanc.

La dernière ordonnance est sans surprise : *« Ordonne qu'il soit fait une table de bois et qu'une toile cirée couvre celle-ci »*.

Le clocher est au bout de l'église bâti en pignon avec une cloche.

Visite achevée, Mgr de Montchal peut repartir l'âme sereine. La remise en ordre de la paroisse de Blagnac est bien avancée ; tout est sous contrôle, ce que la paroisse doit à ses paroissiens en termes de services, la célébration des offices, l'enseignement

de la doctrine chrétienne, les messes des obits... La paroisse se montre bonne élève, respectueuse des ordonnances mais obéit plus ou moins rapidement ; tout dépend des dépenses à engager et de qui peut les engager.

Nous voyons l'église s'équiper peu à peu. Un confessionnal est ordonné en 1683 ; cette année-là, il est prévu aussi d'installer les fonts baptismaux dans la chapelle de la Madeleine où il est très incommode de dire la messe mais ce n'est toujours pas fait en 1734 lorsque Michel d'Armengaud devient curé. Une chaire existe en 1737 mais elle est trop petite et mal placée, on prévoit de la déplacer, elle ira détronner une horloge qui sera logée à la tribune.

Le cimetière fait l'objet d'une visite particulière en 1736 tant il est dégradé (multiples trous dans les murs, portes qui ne ferment pas), il est devenu un terrain de pâture pour les animaux ou encore plus consternant une décharge bien commode pour un voisin qui déverse ses ordures par la fenêtre donnant sur le cimetière.

Le curé est enfin logé dans un presbytère en 1720, rue des Nobles (rue Bacquief-Fonade aujourd'hui, il existe toujours), dans une maison achetée par les consuls.

Les visites pastorales suivantes révèlent que les mœurs n'évoluent pas toujours dans le sens souhaité. Ainsi en 1683, Jean Colbert, archevêque de Toulouse exhorte les consuls « *d'empêcher toutes les danses dimanches et fêtes et les hostes (aubergistes) de ne donner à boire ni manger pendant l'office divin* » ; Michel d'Armengaud, 50 ans plus tard, dénonce avec énergie les pratiques de la jeunesse « *qui porte les divertissements au-delà des règles chrétiennes, s'adonnent aux danses loin avant dans la nuit ce que pères et mères autorisent, les cabarets remplis jour et nuit de monde et le plus souvent les dimanches et fêtes ce qui n'est pas corrigé par la vigilance des magistrats non plus que le travail du dimanche et fêtes comme charrier et étendre du linge sur quoi le présent curé a toujours crié mais assez inutilement* ».

Nous n'avons pas de visite pastorale qui témoigne d'un évènement qui nous paraît inimaginable à Blagnac tant les enquêtes successives nous ont confortés dans l'idée d'une paroisse catholique loin de l'hérésie : quatre adjurations ont lieu entre 1673 et 1676. Il s'agit de protestants originaires de Saintonge, de Montauban et du Dauphiné (du croissant réformé) qui vivent à Blagnac.

Elles ont lieu à un moment où Louis XIV est bien décidé à ce que la religion du Roi soit celle de tous ses sujets. En 1685, l'édit de Fontainebleau révoque l'édit de Nantes, poussant les huguenots à se convertir comme nos quatre protestants ou à fuir comme l'ont choisi quelque 200.000 d'entre eux.

(1) L'évêque de Toulouse est en même temps archevêque de la province ecclésiastique de Toulouse qui regroupe huit diocèses (Toulouse, Lombez, Montauban, Lavaur, St Papoul, Mirepoix, Pamiers, Rieux) depuis 1318 jusqu'à la Révolution. Il est maître dans son diocèse et joue un rôle de coordinateur avec les autres évêques de la province.

(2) La loi salique désigne les règles fondamentales de la succession au trône de France, héritier mâle le plus âgé le plus proche en ligne masculine.

(3) L'évêque attribue le bénéfice ecclésiastique soit le patrimoine religieux qui permet au bénéficiaire de vivre.

(4) Parti dévot : regroupe ceux qui veulent lutter contre les protestants dans le royaume et s'appuyer sur les monarchies catholiques comme l'Espagne.

(5) Le Béarn est une partie de la Basse-Navarre où Jeanne d'Albret, mère de Henri IV a régné de 1555 à 1572 en y imposant le calvinisme. Louis XIII réunit en 1620 la Basse-Navarre à la France, veut y faire appliquer l'édit de Nantes et se heurte à une vive résistance dans le Béarn.

(6) Marguillier : laïc qui tient une charge au sein de l'église. Sa principale fonction est de faire la quête ; ici, il est garde-clef, c'est un homme de confiance.

(7) Le transfert est célébrée le 14 juin par une grande procession de Blagnac à Saint Sernin

(8) Un maître d'école, est recruté en 1614 à la demande des habitants qui est toujours en fonction en 1622. Nous perdons sa trace car les registres consulaires offrent une lacune de 25 ans. Donc, en 1647, quelques filles à Blagnac ont la chance d'être instruites alors que les garçons ne le sont pas !!!

SOURCES :

Visite pastorale de Mgr de Montchal. AD 31 1 E 552

BIBLIOGRAPHIE :

Martinazzo Estelle : *La réforme catholique dans le diocèse de Toulouse (1590-1610)*. Montpellier 2012.

Martinazzo Estelle : *Les conférences ecclésiastiques et la réforme des prêtres des paroisses du diocèse de Toulouse au XVII^e siècle*, Annales du Midi, t. 122, n° 269, 2010

Baccabrère Georges : *Visites pastorales dans les paroisses rurales du diocèse de Toulouse aux XVI- XVII^e siècles*. Toulouse. 1956

Lavigne Bertrand : *Histoire de Blagnac* Edition de Toulouse 1875.

Blagnac, Questions d'histoire n°10 : G. Mezeix et D. Bonzom : La procession de saint Éxupère.

Blagnac, Questions d'histoire n°58 : Béret Suzanne : Abjurations sous Louis XIV.

Site internet : Guerres de religion
Regards protestants